

Metz, le 29 avril 2026

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'Eau

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par : Charlotte RAMBERT  
Tél : 03 87 34 34 12  
E-mail : charlotte.rambert@moselle.gouv.fr

AL ASMI Hussam  
109d Denicke Strasse  
D-21075 HAMBOURG  
ALLEMAGNE

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant la suppression d'un plan d'eau à Oeting – Recevabilité  
**RÉF.** : Dossier DIOTA-250917-084854-833-002 – Dossiers PE – Dossiers 3350  
**PJ** : 1

Madame, Monsieur,

vous nous avez transmis pour instruction un dossier relatif à :

**Restaurant L'ETANG – commune de Oeting**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier sur Gun Env : 17 septembre 2025, complété les 27 novembre 2025, 16 février et 10 avril 2026
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : DIOTA-250917-084854-833-002
- Dossier réalisé par : Guelle et Fuchs

Après examen, j'ai l'honneur de vous informer que votre dossier **est jugé recevable**.

Les travaux devront être réalisés conformément au dossier déposé. Seuls les renforcements de berges par des techniques végétales vivantes sont autorisés. Aucun renforcement de berge de type tunnage ou enrochement n'est autorisé. La végétation présente devra être conservée autant que possible. Aucun abatage d'arbre n'est autorisé entre le 1<sup>er</sup> mars et le 15 août. Une ripisylve avec des essences locales et adaptées sera reconstituée. Le lit mineur sera redessiné avec une géométrie fonctionnelle constituée de lits emboîtés et de micro-sinuosités.

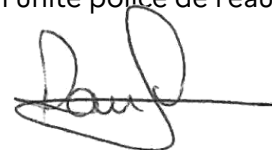
**La police de l'eau devra être avertie de la date d'achèvement des travaux. Je vous remercie de me faire parvenir, à l'issue des travaux, le formulaire de bilan de fin de chantier complété présent en pièce-jointe.**

Copies du dossier de déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Oeting pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers dans un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Carine RAUCH

Copie transmise pour information :

- Commune de Oeting
- CLE SAGE Bassin Houiller

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)